

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 17 décembre 2014 à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Roger Dubé, conseiller # 4
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

Absence motivée : MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

337-14

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Comptes
4. Adoption budget OMH révisé
5. Renouvellement contrat chef
6. Contrat conciergerie – 75, rue Principale
7. Contrat conciergerie – 73, rue principale
8. Conditions salariales 2015
9. Réseau routier local
10. Camions
11. Souffleur
12. Commission scolaire
13. Projet sous-sol
14. Fonds Jeunesse Témiscouata
15. Appui OBV
16. Demande des loisirs
17. Abandon de la formation par un pompier
18. Affaires nouvelles
19. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

338-14

3. COMPTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants ;

1. Beaulieu Berthier	Déplacements divers et réseaux	332.25
2. Yves Caron	Déplacement LDA – NDDL (bonbonnes)	94.60
3. Céline Cloutier Sécur-Secours	Produits pour trousse incendie	88.71
4. Dépanneur chez Carolie	Papier toilette, lunch pompier	42.35
5. Dickner	Panneau stationnement, « impeller » pour pompe	98.31
6. Dubé Michel	900 pieds corlons, union – Projet de branchement	428.25
7. Électronique Mercier	Déprogrammer un paget	40.47
8. Entreprises Boucher et Santerre	Carburant	194.67
9. Excavation Régis Bérubé	Débroussaillage et transport pelle (branchement)	3975.26
10. Extincteur de la Pointe	Inspection annuelle, test...	505.05
11. Formation urgence vie	Cour secourisme 17 et 25 novembre (1 sans subvention)	134.52
12. Fournier Bertrand (Cord. de Squatec)	Réparation Bunker	57.00
13. Fédération Québécoise	Messagerie	39.81
14. Garage Windsor Ltée	Bouton pour Dodge	17.42

15. Les services Kopilab	Photocopieur, encre et papier	6633.90
16. Francis Lavoie	Déplacements, factures crochets...	215.74
17. Livre-tout	Livraison Panneau de Dickner	9.34
18. Matériaux du Lac	Plancher flottant, peinture, gants, pelles...	1235.41
19. Métal A.P.	Rép. niveleuse, bolts...	314.93
20. Micro Data Informatique	Ordinateur inspecteur	460.53
21. Municipalité de Squatec	Partie LDA Inspecteur	2111.48
22. Nettoyeur Christine	Services novembre	27.59
23. Pétroles J.M.B	- Huile à chauffage 84 litres x .8280 (02-12-14)	79.97
	- Huile à chauffage 871.5 litres x .8280 (02-12-14)	829.66
	- Huile à chauffage 1597.3 litres x .8280 (02-12-14)	1520.62
	- Diesel 2200.06 litres x 1.0590 (16-12-2014)	2679.42
24. Pièces d'auto Rimouski	Tuyau d'arrosage, extension	190.07
25. Pg Solutions	Contrat informatique 2014	4547.27
26. Telus Québec	Téléphone garage et municipalité	367.75
27. Samson Électrique	Travaux caisse	532.85
28. Sani Lang inc.	Entretien égout	5184.93
29. Services incendie Témis.-sur-le-Lac	Remplissage des bonbonnes, 4 cylindres	236.29
30. Servitech inc.	Tenue à jour	6928.29
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>40 154.71</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beauhieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

339-14 4. ADOPTION BUDGET OMH RÉVISÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le budget Réparation Amélioration Majeure (RAM) révisé 2014 de l'OMH, qui a été réduit passant de 21 898 \$ à 13 898 \$ étant donné que les travaux réalisés ont coûté moins chers que budgétisés.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

340-14 5. RENOUVELLEMENT CONTRAT CHEF

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle pour 2015 le contrat d'engagement du directeur du service incendie – chef pompier de la Brigade incendie, M. Francis Lavoie, aux mêmes conditions que le contrat précédant

Ainsi que les conditions salariales telles que voici :

Payer comme salaire de base (gestion) un montant hebdomadaire 28.69 \$/h en 2014 x 2 % = 29.26 \$ x 5 heures = 146.30 \$ x 6 % (vacances) = 155,08 \$ semaine pour la gestion, planification, organisation, direction, contrôle, vérification de l'état de l'immeuble et des équipements et évaluation de la brigade incendie à M. Francis Lavoie comme directeur du Service incendie - chef pompier payable selon entente avec le chef hebdomadairement par dépôt salaire et ce pendant 2 ans ;

Payer au taux horaire 26.29 \$ (en 2014) x 2 % = 26,82 \$, sans nombre limite d'heures par année, en respectant toutefois le budget municipal et sur présentation d'une feuille de temps à chaque lundi matin au bureau municipal pour les interventions minimum de 4 heures et les pratiques minimum de 4 heures.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

341-14 6. CONTRAT CONCIERGERIE - 75, RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'engagement de Mme Micheline Rodrigue pour la conciergerie au montant de 615 \$ / mois pour 2015 étant donné la réduction du travail à l'édifice entre autres, du au déménagement du bureau municipal à la caisse.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ce contrat.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

342-14 7. CONTRAT CONCIERGERIE - 73, RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Lisette Côté pour la conciergerie du 73, rue Principale et lui paie 2200 \$/année, pelletage inclus et ce par chèque à la fin de chaque mois.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ce contrat.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

343-14 8. CONDITIONS SALARIALES 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les salaires comme ceci pour l'année 2015 :

1. *La directrice générale - secrétaire-trésorière salaire horaire fixé à 25,45\$(contrat signé en 2011)*
2. *Pour le poste d'agente administrative service à la clientèle à 17,65 \$/heure pour 15 heures/semaine pendant 52 semaines.*
3. *Pour le contremaître salaire horaire fixé à 25,45 \$ (contrat signé en 2011)*
4. *Pour le nouvel employé deuxième aux chemins d'hiver M. Doris Dubé pour 2015 son salaire horaire est fixé à 18,54 \$.*
5. *Pour le nouvel employé troisième aux chemins d'hiver M. Guillaume Dubé pour 2015 son salaire horaire est fixé à 18,04 \$.*
6. *Pour les pompiers volontaires, salaire horaire fixé à 17,31 \$ en 2014 $\times 2\%$ = 17.66*
7. *Pour les pompiers volontaires lors de leur formation, salaire horaire fixé au taux du salaire minimum en vigueur mai 2014 à 10,35 \$ $\times 2\%$ = 10.56 \$ pour 2015 + ajustement au salaire minimum si hausse.*
8. *Pour le chef pompier pour l'année 2015, son taux horaire lors d'intervention, pratique à 26.29 \$/h (2014) $\times 2\%$ = 26.82 \$ et Gestion = 28,69 \$/h $\times 2\%$ = 29.26 $\times 5$ heures (2 heures d'ajoutées à compter de 2015) = 146.30 \$ $\times 6\%$ (vacances) = 155.08 \$ et ce pendant 2 ans ;*
9. *Pour le capitaine une hausse de 2 % soit à 19.49 \$ pour 2015*
10. *Le journalier sur appel 11,85 \$/ heure en 2014 $\times 2\%$ = 12.09 \$. Le contremaître est le seul responsable pour engager le journalier sur appel.*
11. *Pour le poste d'opérateur de machinerie lourde salaire horaire fixé à 18,04 \$.*
12. *Pour la gestionnaire il sera de 29.54 \$ en 2015 soit 28,96 \$ $\times 2\%$ par nuitée (2014), 3,40 \$/pers. $\times 2\%$ = 3.47 \$ additionnelle et pour le camping de 7,67 \$ $\times 2\%$ = 7.83 \$ avec service et de 6,49 \$ $\times 2\%$ = 6.62 \$ sans service.*
13. *Pour le personnel électoral autre que la présidente et la secrétaire d'élection, lors d'un scrutin municipal ou référendaire, le taux horaire sera le taux du salaire minimum en vigueur.*
14. *Pour la responsable du site Web que son salaire soit de 15 \$/heure pour une moyenne de 3 heures par mois.*
15. *Pour les employés de la bibliothèque que leurs salaires soient pris dans le budget correspondant soit 12 \$ $\times 2\%$ = 12.24 \$.*
16. *Pour les élus une hausse de 2 % pour 2015.*
17. *Et de payer à temps et demi les heures dépassant 40 heures.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

344-14 9. RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Premier rang et le chemin du Nord-du-Lac pour un montant net subventionné de 14 328,85 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

10. CAMIONS345-14 10.1 CAMION DODGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître pour trouver un camion avec plate-forme en vue de remplacer le nôtre qui n'est plus adéquat.

Le camion devrait coûter dans les environs de 10 000 \$ à 15 000 \$ et cet achat sera payé avec le surplus accumulé.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

346-14

10.2 CAMION À NEIGE

Il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître pour trouver un camion à neige au coût total taxes incluses de 99 999.99 \$ soit aux alentours de 86 972 \$ avant taxes.

Des invitations seront faites auprès de 2 fournisseurs.

Si le montant est supérieur à ce montant, le SEAO sera utilisé obligatoirement.

Que l'achat soit financé à compter de 2015 et qu'à cette fin un montant de 10 000 \$ soit affecté du surplus accumulé non affecté (03-41000-001) dans le budget 2015 en vue des paiements de capital (10 000 \$ ajouté dans 03-21000) et intérêts qui seront budgétisés dans les dépenses de l'année 2015.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

347-14

11. SOUFFLEUR

Le contremaître a obtenu des prix pour un souffleur soit : Garage N. Thiboutot à 1815 \$ + taxes, de Garage Ghislain St-Pierre à 2200 \$ + taxes et de Alcide Ouellet et fils un premier modèle à 4 900 \$ + taxes et un 2^e à 3533 \$ + taxes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat du souffleur au coût le moins élevé auprès de Garage N. Thiboutot à 1815 \$ + taxes.

Et autorise la directrice à émettre le chèque.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

348-14

12. COMMISSION SCOLAIRE

Résolution d'appui à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour le maintien de leurs gouvernances locales

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, dans son projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires au Québec, propose la fusion des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires ont démontré depuis leur création en 1998 leur efficacité en matière de gestion des ressources qui leur est confiée par le MEELS;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires sont des organisations performantes parmi le réseau de l'éducation au Québec au niveau de la réussite éducative des élèves et qu'elles contribuent positivement à la diplomation et la qualification de la population de notre territoire ainsi qu'à leur rétention en région;

CONSIDÉRANT que les cultures de travail, les procédures administratives et pédagogiques diffèrent d'une commission scolaire à l'autre et que l'arrimage des pratiques occasionnerait des délais ainsi que des frustrations auprès de notre population dans l'application des nouvelles règles;

CONSIDÉRANT que la fusion proposée par le ministre éloignerait le centre décisionnel de la population et de la clientèle scolaire en créant une entité territoriale de près de 10 000 km²;

CONSIDÉRANT que la nouvelle commission scolaire fusionnée ne pourrait assurer le maintien de la présence du milieu scolaire auprès des organismes socioéconomiques nécessaires au développement des communautés parce que devant assurer d'abord les services éducatifs avec du personnel réduit;

CONSIDÉRANT que les réformes récentes des services gouvernementaux réduisent considérablement les marges de manœuvre des régions en ce qui a trait à leur développement et que la fusion des commissions scolaires ne ferait que nous priver davantage de nos leviers locaux de développement;

CONSIDÉRANT que le KRITB a déjà vécu la Commission scolaire Régionale du Grand-Portage et que celle-ci a été abolie en 1986 parce que ne pouvant dispenser des services de proximité à la population tout en étant une structure ne suscitant pas la cohésion entre les territoires des 4 MRC;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-des-Aigles est satisfaite des partenariats tissés avec notre commission scolaire de par la proximité entre nos intervenants respectifs et la mise en commun de nos infrastructures au service de notre population et qu'une nouvelle structure nous obligerait à revoir nos ententes en profondeur au détriment de la qualité des services rendus à notre population;

CONSIDÉRANT que le projet de fusion des commissions scolaires ne garantit ni le maintien des emplois dans nos milieux, ni le maintien de nos écoles de village;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup et la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ont convenu entre elles de s'engager dès maintenant à fusionner certains services administratifs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, de conserver la gouvernance actuelle des commissions scolaires du Fleuve-et-des-Lacs et de Kamouraska – Rivière-du-Loup ainsi que leur territoire respectif tout en favorisant et en les supportant dans la mise en place de fusion de certains services administratifs.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

349-14 13. PROJET SOUS-SOL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'entente de Développement économique canada pour son projet au sous-sol dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (PEDQ_IIL) et en accepte tous les termes, elle s'engage aussi à fournir sa partie de mise de fonds de 20 558 \$.

Qu'elle nomme Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme son représentant autorisé du compte de caisse pour les dépôts directs à être effectués en regard de la contribution à recevoir égale ou moindre de 20 449 \$ et 50 % des Coûts approuvés. Pour le projet qui devrait débiter aux alentours de mars 2015 et se terminer au 30 septembre 2015.

La municipalité s'engage à obtenir une assurance satisfaisante et en vigueur sur les biens acquis suite à l'entente (page 6 article 5.4).

Elle s'engage de plus à respecter toutes les conditions de l'entente entre autres, à divulguer à l'Agence toute autre aide reçue ou à recevoir pour ce projet et l'agence pourra réduire sa contribution (page A-2 article 1.1) et la municipalité s'engage aussi à ne faire aucune annonce publique de l'entente sans le consentement de l'Agence (dans les 60 jours de son entrée en vigueur) (page C-1 article 2.1)

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

350-14 14. FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme aux Fonds jeunesse Témiscouata qu'elle poursuivra de leur fournir une aide selon le per capita qu'il établira pour 2015.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

351-14 15. APPUI ORGANISME DE BASSIN VERSANT (OBV)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive la lettre d'appui suivante à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean

À Michel Grégoire, directeur, Organisme de bassin versant (OBV) du fleuve Saint-Jean, 3, rue de l'Hôtel-de-ville, Témiscouata-sur-le-lac, Québec, G0L 1X0

Appui au projet de **Bioindicateurs de santé pour le haut Saint-Jean** dans le cadre d'une demande de financement au Fond Loblaw pour l'eau.

La MRC de Témiscouata fait partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Au service des 19 municipalités qui la composent, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Témiscouata est un organisme qui oeuvre principalement en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel, touristique et sociocommunautaire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes.

Le bassin versant de la rivière **Noire** (municipalité de Saint-Athanase), ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune donnée sur l'état du milieu aquatique tel que démontré dans le **Plan directeur de l'eau** élaboré par l'OBV du fleuve Saint-Jean. Il s'agit en fait de la rivière la moins documentée de la MRC. Nous considérons que, dans une démarche d'efforts concertés pour le maintien ou l'amélioration de la qualité du milieu, une solide base de connaissances est essentielle pour servir de point de référence dans un processus de surveillance environnemental visant à éclairer les décisions et la planification.

Les échantillonnages de macro-invertébrés benthiques et de diatomées, comme bio-indicateurs de la qualité du milieu selon le RCBA¹, l'ISB², et l'IDEC³ dans la rivière Noire, nous permettraient d'amorcer un état des connaissances sur l'écosystème de ce sous-bassin. L'intérêt de la MRC de Témiscouata pour de telles données et leur interprétation est sans équivoque et nous les partagerons à nos municipalités membres qui partagent toutes le même grand bassin versant du fleuve Saint-Jean, ainsi qu'au public via notre site web.

1 : Réseau canadien de biosurveillance aquatique pour le Canada

2 : Indice de santé du benthos pour le Québec

3 : Indice Diatomées de l'Est du Canada

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

352-14 16. DEMANDE DES LOISIRS POUR 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de budgétiser une aide financière pour maintenir les activités en 2015 de l'ordre de 20 000 \$ tel qu'ils ont demandé.

Cette aide sera fournie sur demande en 2 tranches une première au début de 2015 et l'autre suite à leur assemblée annuelle de l'automne 2015.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

353-14 17. ABANDON DE LA FORMATION PAR UN POMPIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive au pompier élève M. Dominic Bossé qu'étant donné ses nombreuses absences aux examens, formations et à plusieurs pratiques, démontrant ainsi sa perte d'intérêts vis-à-vis du poste de pompier, la municipalité et la brigade n'ont d'autres choix que de l'exclure complètement de la Brigade incendie de Lac-des-Aigles.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

354-14 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. Claude Breault, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Monsieur Claude Breault
Maire

Madame Francine Beaulieu
Directrice générale
